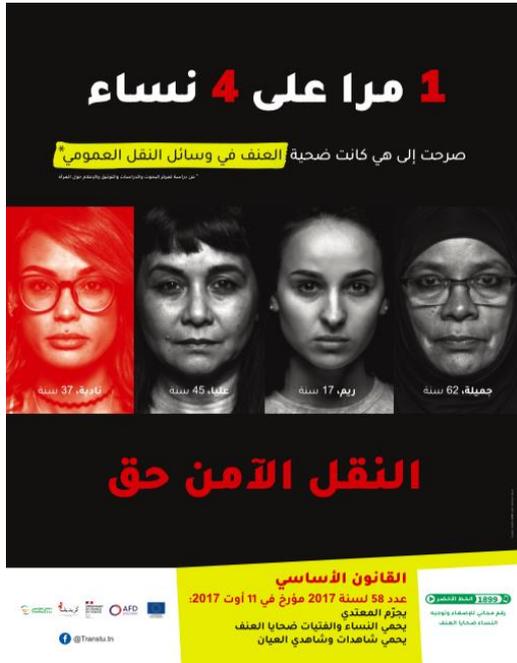


# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Le transport sûr est un droit !



C'est le slogan de la campagne de sensibilisation, lancée dès aujourd'hui (16 novembre 2021) par la TRANSTU pour lutter contre la violence faite aux femmes dans les transports en commun et qui rappelle qu'une femme sur quatre déclare y avoir été victime de violences

Une campagne qui s'inscrit dans le cadre de la campagne internationale « 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes », débutant le 25 novembre, à l'occasion de la **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes** et se terminant le 10 décembre, date de la **Déclaration mondiale des droits humains**. La campagne fait partie d'un ensemble d'actions communes soutenues par l'Union Européenne (UE).

Accéder aux transports en commun, en toute sécurité, est le droit inaliénable de tous-toutes les citoyen-ne-s, indifféremment de leur âge, de leur genre et de leur condition sociale. Pourtant, les chiffres sont bien là : une femme sur quatre témoigne avoir été victime de violences (*verbales, psychologiques, physiques, sexuelles ou à connotation sexuelle...*) dans les transports en commun\*.

Devant de telles pratiques, de nombreuses femmes développent des sentiments d'insécurité et d'inquiétude qui restreignent, entre autres, leur liberté de se mouvoir quand et comment elles le souhaitent dans l'espace public, et plus spécialement dans les transports en commun : évitement de certains lieux à certaines heures, restrictions dans leurs choix vestimentaires...

Malgré la loi organique N° 2017-58 qui vise à éliminer toute forme de violence contre les femmes, un sentiment d'impunité demeure chez les agresseurs. Une situation qui tend à banaliser, du fait de condamnations trop légères, des comportements insultants, dégradants, violents à l'égard des femmes. La promiscuité qui règne dans les transports en commun aux heures de pointe, exacerbe ce sentiment d'impunité et ce risque d'exposition des femmes aux violences de l'agresseur.

Pour attirer l'attention du public sur les violences que subissent les femmes et pour rappeler son engagement dans la lutte pour le droit des femmes à pouvoir utiliser un transport sûr,



accessible à tous et à toutes, la **TRANSTU** lance une campagne de sensibilisation jusqu'à mi-décembre 2021. Celle-ci est financée par l'**UE**, avec le soutien de l'Ambassade de France en

Tunisie via l'Agence Française de Développement (AFD) et en collaboration avec le **Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme** (CREDIF).

L'objectif de cette campagne, à travers une statistique éloquente qui met en scène la diversité de quatre femmes (différents profils et différentes tranches d'âges), toutes potentiellement victimes, est de mettre en avant la détermination de la **TRANSTU** à offrir aux femmes des transports en commun qui leur permettent de se déplacer en toute sécurité.

La campagne permet aussi de rappeler aux victimes qu'elles ne sont pas seules et s'adresse aux agresseurs pour les avertir et les informer que ces actes constituent des délits condamnables par la justice. Elle utilisera tous les outils d'une action de communication à 360° : au-delà des **relations presse**, une [vidéo de sensibilisation](#) sera diffusée sur les sites officiels des parties prenantes de la campagne ainsi que sur leurs réseaux sociaux.

Une **campagne d'affichage** est déployée depuis le 15 novembre sur le Grand Tunis et dans les principales stations de la **TRANSTU**, tandis qu'une **rame de métro** est intégralement habillée aux couleurs de la campagne. Plusieurs fois par jour, des spots radio seront diffusés aux heures de grande écoute.

Pour protéger, aider et prendre en charge ces femmes victimes de violences, rappelons l'existence, depuis [juillet 2017](#), du numéro vert **1899, gratuit et anonyme**, qui leur offre des services d'écoute, de conseil et d'orientation.

*\* Source : Le bulletin numéro 01 de l'Observation Genre et Égalité des Chances du CREDIF (OGEC), publié en 2016*

*La loi organique n°2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes vise à éliminer toutes formes de violence à l'égard des femmes afin d'assurer l'égalité et le respect de la dignité humaine, et ce, en adoptant une approche globale basée sur la lutte contre les différentes formes de violence à l'égard des femmes, à travers la prévention, la poursuite et la répression des auteurs de ces violences, et la protection et la prise en charge des victimes.*

### **Contact Presse**

Eric ALAUZEN

T. +33 7 88 45 30 03

Local: +216 93 953 465

[info.pr@eapronantes.com](mailto:info.pr@eapronantes.com)